Département de l'**Eure** **SÉANCE 7 DU 04/11/2026– DB05**
Arrondissement des **ANDELYS**
Canton de **LOUVIERS - NORD**
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 30 octobre 2026
Date d'affichage : le 30 octobre 2026
Nombre de conseillers : en exercice : 15
Présents : xx
Votants : xx
Dont pouvoir (s) : xx

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX LE 4 NOVEMBRE A 20 HEURES 30, LE CONSEIL MUNICIPAL LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI À LA SALLE DU CONSEIL, EN SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JÉRÔME BOURLET DE LA VALLÉE, MAIRE.

ETAIENT PRÉSENTS : MESDAMES ET MESSIEURS JÉRÔME BOURLET DE LA VALLÉE, LAETITIA SANCHEZ, ANNE BERICHI, FREDERIC BESNARD, JEAN-LUC ENJALBERT, LAURA VOLLAIS, PHILIPPE LAMOT, ELODIE PAILLER, SYLVIE PAUTHIER, MAXIME LECARDINAL, SOPHIE FONTAINE, BERNARD LEBOEUF, DANIEL JUBERT.

POUVOIRS DE: CHANTAL QUERNIARD A DANIEL JUBERT

ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S:, ELODIE DESABAYE; CHANTAL QUERNIARD,

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: ANNE BERICHI

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2026

Vu le Code des Communes et notamment l'article L.212-1,

Considérant le rôle des associations « loi 1901 »,

Ayant entendu l'exposé de Madame la Maire qui présente les demandes de subventions des associations, qui sont votées successivement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de verser aux associations pour l'exercice **2026**, les subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessous : *cf. page suivante*

PRECISE que cette dépense est prévue au budget primitif de l'exercice 2026 au code article **65748**.

noms	demandes 2026	accordé 2025	accordé 2026	dossier complet
AFM téléthon	libre			
Agir avec Becquerel	libre			
amis des monuments de l'Eure AMSE	libre			
anciens combattants vauvray	500 €	250 €		oui
APURE	150 €	200 €		oui
ateliers art plastiques	300 €	250 €		oui
Club Seniors	1 200 €	400 €		oui
COOP École publique des "cotaux"	800 €	800 €		
COOP école Publique Maternelle J. RECHER	1 200 €	1 200 €		oui
EPIREUIL	600 €			non
foot RCMDV	2 000 €	1 900 €		oui
France Alzheimer	libre			
I.M.A	1 200 €	1 200 €		oui
judo des 2 rives	600 €	400 €		oui
le Vauvray pour tous	350 €	350 €		oui
Les restaurants du cœur	libre			
Marguerite	250 €	250 €		oui
PREHANDYS276	libre			
SPA	libre			
temps libre	600 €	600 €		
U.C.A	1 300 €	1 200 €		oui

Pour extrait certifié conforme au registre.

Jerôme BOURLET DE LA VALLÉE

Maire

Monsieur le maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :